



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330
Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES **Demande de dérogation de tonnage**

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la Commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

Cette demande devra parvenir à la Mairie dans un délai de 2 semaines avant la période concernée par mail à : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr

Merci de renseigner ce formulaire en lettres MAJUSCULES

Fiche à remplir par le demandeur :

Nom et Prénom :
Société :
Adresse :
.....
Tel :
Mail :@

Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur une voie communale et au-delà du tonnage autorisé, les véhicules avec les n° d'immatriculation suivants :

Véhicule : PTAC :
Véhicule : PTAC :
Véhicule : PTAC :

Objet de la demande (travaux, livraison...) :
.....

Nom du propriétaire du chantier (ou de livraison) :
.....

Adresse du chantier (ou de livraison) :
.....
.....

Période :
Voies concernées :
Durée de l'autorisation :
.....